





Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

121, rue Bloor Est, 6^e étage, Toronto ON M4W 3M5

Tél. : 416-961-8800 Téléc. : 416-961-8822

Sans frais en Ontario : 1-888-534-2222

www.oct.ca



Sherry Polomark, 1^{er} rang, 2^e à partir de la droite
1985-1986, École primaire catholique Sainte-Marie, Blackburn Hamlet, Gloucester

- 02 CONSEIL DE L'ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO
- 04 RAPPORT DU PRÉSIDENT - TOUT COMMENCE DANS LA CLASSE
- 06 RAPPORT DU REGISTRATEUR - LES NOUVEAUX DE L'ÉCOLE

Table des matières

- 09 UN ENGAGEMENT ENVERS LA QUALITÉ
- 13 LES NORMES REFLÈTENT CE QUI SE FAIT DE MIEUX EN ENSEIGNEMENT
- 17 UNE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ
- 21 LE DROIT D'APPEL
- 23 LE RESPECT DES NORMES PROFESSIONNELLES
- 28 ASPECTS FINANCIERS EN 2002
- 29 ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002
- 34 STATISTIQUES

Annie Demers
Enseignante de 5^e année
Page 8



Nathalie Bourgeois
Enseignante de 5^e année
Page 12



Sherry Polomark
Enseignante de 9^e année
Page 16



Sylvain Perreault
Enseignant de 6^e année
Page 20



Yara Saikaly
Enseignante de
jardin d'enfants
Page 22



Mandat de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

- Réglementer la profession enseignante et régir l'activité de ses membres.
- Élaborer, établir et maintenir les normes d'admissibilité à l'Ordre.
- Agréer les programmes de formation à l'enseignement offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Agréer les programmes de perfectionnement professionnel offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organismes.
- Délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur le certificat d'inscription et la carte de compétence.
- Prévoir la formation continue des membres, notamment le perfectionnement professionnel nécessaire pour conserver le certificat d'inscription et la carte de compétence.

Conseil de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

17 MEMBRES DE L'ORDRE ÉLUS



Larry M. Capstick
Président

Marilyn Laframboise
Vice-présidente

Bernard J. Adam

Guill Archambault

James A. Black

Sterling Campbell

Douglas E. Carter

Jerry De Quetteville



Karl Dean

Margaret Dempsey

Audrey Hadfield

Nancy Hutcheson

Mark Lefebvre

Harry Mulvale

Iain Munro

Janet Ouellette

Elizabeth Papadopoulos

Tous les membres élus du conseil sont membres de l'Ordre.

- Établir et mettre en vigueur les normes d'exercice et de déontologie applicables aux membres.
- Recevoir les plaintes déposées contre les membres, faire enquête sur ces plaintes et traiter des questions de discipline et d'aptitude professionnelle.
- Élaborer, offrir et agréer des programmes de formation menant à l'obtention de cartes de compétence autres que le certificat nécessaire pour s'inscrire à l'Ordre, notamment la carte de compétence d'agente ou d'agent de supervision, et délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur ces autres cartes.
- Communiquer avec le public au nom des membres.
- S'acquitter des autres fonctions prescrites par les règlements.

14 MEMBRES DU CONSEIL NOMMÉS PAR LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION



Samy Appadurai Jackie Breithaupt Douglas Brown* Ernie Checkeris Janet Cornwall Patrick J. Daly Solette N. Gelberg*



Martin Kings* Diane Leblovic* Elayne McDermid* Karen M. Mitchell Larry Mongeon David Somer Frances Thorne



J. W. (Joe) Atkinson
Registrauteur

* Membres du conseil nommés qui sont également membres de l'Ordre.



Larry M. Capstick

En 1^{re} année, à la
Harrow District
Elementary School

Aujourd'hui : président
du conseil de l'Ordre

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Tout commence dans la classe

Il y a des enseignantes et enseignants qui n'ont jamais voulu faire autre chose qu'enseigner. D'autres se rendent compte peu à peu que la classe est le milieu le plus valorisant qui soit. D'une manière ou d'une autre, tout commence à l'élémentaire ou au secondaire, là où leurs propres enseignants leur ont montré comment inspirer les jeunes à se surpasser et à apprendre.

Ceux et celles qui amorcent leur carrière en enseignement se rappellent aussi les classes et les enseignants qui les ont marqués et ils espèrent à leur tour devenir une source d'inspiration pour leurs propres élèves.

Quoi de plus excitant que de s'imaginer devenir un enseignant qui laisse une marque indélébile sur chaque élève qui franchit le pas de sa porte? Or, si la plupart des enseignants n'exercent pas un effet de ce genre sur chaque élève qu'ils côtoient, chacun possède des qualités uniques qui touchent certains élèves d'une manière qu'aucun autre enseignant ne réussit à le faire.

L'Ordre a accueilli quelque 10 000 nouveaux enseignants en 2002 qui s'imaginent sans doute que l'Ordre fait partie du décor depuis

longtemps. En réalité, cet organisme et son mandat, comme beaucoup de ses membres, sont relativement nouveaux dans le milieu de l'éducation. Et à l'instar de l'enseignant engagé qui est beaucoup plus qu'un chef d'orchestre autoritaire devant sa classe, l'Ordre est beaucoup plus qu'un organisme de réglementation et de certification.

À preuve, en 2002, l'Ordre a donné l'essor à des initiatives déterminantes pour la profession enseignante en travaillant, notamment, à promouvoir les normes d'exercice et de déontologie, à développer les communications électroniques avec les membres, à élargir son rôle au chapitre de l'agrément pour y inclure les nouveaux programmes de formation initiale et de perfectionnement professionnel, à réviser les lignes directrices des programmes de perfectionnement professionnel pour qu'elles reflètent davantage la classe moderne, à orienter les membres et à leur prodiguer des conseils relativement à la conduite qu'il convient d'adopter avec les élèves et à diversifier le Programme de perfectionnement professionnel (PPP). L'Ordre a d'ailleurs continué de fournir des conseils à la ministre à ce sujet.

Le fil conducteur de toutes ces initiatives demeure la communication.

L'année 2002 a été marquée par un accroissement important des communications de l'Ordre, que ce soit avec ses membres, ses partenaires en éducation ou le public. Il s'agit d'un objectif que le conseil avait fixé pour encourager l'Ordre à utiliser davantage la technologie pour communiquer rapidement et à peu de frais avec les membres qui se font de plus en plus nombreux.

Par conséquent, le site web de l'Ordre est devenu un important point de services et de transactions pour les membres. Notre centre d'appels a pris de l'expansion pour satisfaire à la demande et les membres n'ont pas hésité à se rendre sur notre site web pour signaler un changement d'adresse ou de carrière, ou payer leur cotisation en ligne. Cette expansion des services électroniques s'est traduite par la réduction des frais administratifs et postaux.

Notre revue, *Pour parler profession*, a aussi pris de l'ampleur, tandis que le coût de production par personne et les frais d'envoi ont diminué. Les membres qui ont créé un compte personnel sécurisé dans la section réservée aux membres du site web de l'Ordre ont pu choisir de recevoir *Des nouvelles de l'Ordre*, notre bulletin électronique qui s'est d'ailleurs ajouté aux autres avantages offerts aux membres.

L'Ordre a aussi créé un bulletin électronique trimestriel, *EspaceInfo*, à l'intention des conseils scolaires et d'autres employeurs pour les tenir au courant des dossiers qui intéressent nos membres.

Nous nous sommes également retrouvés face à face avec nos membres plus que jamais auparavant, que ce soit aux salons de l'emploi, aux ateliers sur les normes d'exercice, aux séances d'information sur le PPP ou aux réunions avec nos membres et nos partenaires en éducation dans le cadre de l'élaboration de notre première recommandation officielle intitulée *Recommandation officielle sur la faute professionnelle liée aux mauvais traitements d'ordre sexuel et à l'inconduite sexuelle*. Les attentes exposées dans cette recommandation ont été rapidement intégrées aux

programmes de formation à l'enseignement et aux lignes directrices connexes.

Ces activités ont suscité un vif intérêt chez les membres qui ont été nombreux à appeler ou à envoyer des messages électroniques à l'Ordre pour recevoir de la documentation ou signaler leur désir de participer aux activités de l'Ordre. Beaucoup nous ont fait part de commentaires fort utiles.

Le PPP est un dossier qui a suscité de vives réactions chez les membres qui nous ont envoyé des lettres et des courriels en quantité pour nous faire part de leurs opinions, très partagées d'ailleurs. Les commentaires reçus ont été transmis au conseil de l'Ordre.

La réaction des membres à ce dossier et aux autres initiatives de l'Ordre a su créer un dialogue qui nous a permis de travailler plus efficacement au nom de la profession enseignante.

Favoriser la communication avec nos membres demeure une priorité. En tant qu'organisme de réglementation, l'Ordre a tout à gagner à bien représenter la profession en poursuivant le dialogue avec ses membres.

*Ceux et celles qui amorcent
leur carrière en enseignement se
rappellent aussi les classes et les
enseignants qui les ont marqués et
ils espèrent à leur tour devenir une
source d'inspiration pour leurs
propres élèves.*



J. W. (Joe) Atkinson

En maternelle à la Seventh Street School, Etobicoke

Aujourd'hui : registrateur et chef de la direction de l'Ordre



RAPPORT DU REGISTRATEUR

Les nouveaux de l'école

La classe est le noyau de notre univers professionnel, notre raison d'être, l'endroit où nous défendons l'apprentissage la vie durant et notre engagement envers ce qui nous tient à cœur. Nous nous réjouissons à l'idée qu'il y a de ceux et celles dans notre profession pour qui la passion de l'enseignement - même si elle peut faiblir à l'occasion - ne s'éteint jamais.

Chaque année, la profession accueille de nouveaux enseignants dont l'énergie et l'enthousiasme s'ajoutent à la sagesse et à l'expérience de leurs collègues chevronnés.

En 2002, l'Ordre comptait 186 676 membres, ce qui représente une hausse d'environ 13 pour 100 par rapport à 1997 lorsque l'Ordre a sonné le cri d'alarme devant le nombre impressionnant d'enseignants qui s'apprêtaient à prendre leur retraite en Ontario. Depuis, nous avons continué de travailler avec nos partenaires en éducation à un but commun, à savoir recruter et conserver un nombre suffisant d'enseignants pour répondre aux besoins de notre système d'éducation. Par le biais de consultations et de groupes de travail, dont un mis sur pied par le ministère de l'Éducation, nous avons réussi à maintenir la solide réputation de l'Ontario concernant l'excellence de son personnel enseignant.

En tant que membre du Groupe de travail sur l'offre et la demande de personnel enseignant en Ontario, l'Ordre a donné le coup d'envoi à des initiatives importantes, comme l'élaboration d'une campagne de promotion de l'enseignement, l'appui aux candidats aux programmes de formation à l'enseignement en langue française en matière de compétence linguistique, l'organisation d'un symposium sur les meilleures façons de recruter et d'engager des enseignants, l'appui à l'enquête sur la transition à l'enseignement et la participation à l'étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les façons d'attirer, de conserver et de former de nouveaux enseignants.

En 2002, l'équipe de l'enquête sur la transition à l'enseignement de l'Ordre s'est de nouveau penchée sur l'état des diplômés des facultés d'éducation ontariennes à l'issue de leur première année d'enseignement. Même si quelques-uns avaient trouvé leur année assez difficile, stressante et moins satisfaisante que prévu, très peu d'entre eux songeaient à quitter la profession.

Le groupe de travail a mis à jour ses prévisions concernant l'offre et la demande d'enseignants pour la prochaine décennie et a recommandé que le gouvernement maintienne son appui après 2003-2004 en ce qui concerne les 1 500 postes en enseignement que le ministère de l'Éducation a financés en réponse à la recommandation du conseil de l'Ordre.

L'Ordre a publié sa première recommandation officielle en 2002, poursuivant ainsi son engagement envers les Ontariens à faire en sorte que l'enseignement ne soit donné que par des professionnels qui font preuve d'éthique et d'intégrité. *La Recommandation officielle sur la faute professionnelle liée aux mauvais traitements d'ordre sexuel et à l'inconduite sexuelle* définit clairement les mauvais traitements d'ordre sexuel et permet aux membres de l'Ordre de se renseigner sur les paramètres juridiques, éthiques et professionnels qui régissent leur conduite. En octobre et novembre, l'Ordre s'est rendu dans une quinzaine de villes partout en Ontario pour renseigner les éducateurs et le public sur sa première recommandation officielle qui a d'ailleurs été publiée dans *Pour parler profession*, la revue trimestrielle de l'Ordre.

Pour la première fois en 2002, l'Ordre a dressé un budget comprenant les coûts administratifs du Programme de perfectionnement professionnel (PPP). L'Ordre avait déjà effectué certaines compressions budgétaires pour veiller à ce que le budget de 2002 soit respecté, même en tenant compte du PPP. L'exercice a été réussi, si bien que nous nous sommes retrouvés avec un excédent de 760 000 \$.

La préparation du budget de 2003 a été retardée pour que l'Ordre puisse demander officiellement au gouvernement provincial de financer les coûts d'exploitation du PPP. Bien que la ministre de l'Éducation ait promis d'étudier la demande, cela ne nous permettait pas de régler le problème à court terme. Le conseil de l'Ordre a donc approuvé l'augmentation de la cotisation annuelle de 104 \$ à 139 \$.

L'Ordre a continué de rencontrer régulièrement la Ministre pour discuter de la réglementation touchant à l'éducation. Attendu depuis très longtemps, le règlement sur l'agrément est entré en vigueur en décembre. Il investit l'Ordre du pouvoir d'agrément les programmes de formation initiale à l'enseignement et des programmes de perfectionnement professionnel.

De nouveaux fournisseurs s'intéressent au domaine de la formation à l'enseignement et des fournisseurs d'expérience élaborent de nouveaux programmes. Avec ses pouvoirs en matière d'agrément, l'Ordre s'assure que tous les programmes offerts en Ontario sont accessibles et de qualité.

La composition du conseil de l'Ordre a changé quelque peu en 2002. Le mandat de certains membres a pris fin tandis que d'autres membres ont démissionné pour retourner en classe ou vivre de nouvelles expériences.

Les mandats de Janet Cornwall, Elayne McDermid, Martin Kings et Karen M. Mitchell, tous des représentants du public au sein du conseil de l'Ordre, ont été renouvelés par le gouvernement provincial à compter du 1^{er} mai, et ce, pour trois ans. Leur mandat précédent se terminait à la fin d'avril.

James A. Black a remplacé Rich Prophet qui enseigne maintenant en Saskatchewan. M. Black avait terminé au deuxième rang lors des élections de 2000 dans la région du nord-ouest. Janet Ouellette remplace Dick Malowney qui a pris sa retraite. M^{me} Ouellette s'était classée deuxième aux élections de 2000 dans la catégorie des agents de supervision. Sheila Gifford représente dorénavant les enseignants de l'élémentaire catholique de langue anglaise à la place de Mark Lefebvre. M^{me} Gifford s'était placée au deuxième rang lors des élections de 2000 dans la même catégorie.

Pierrette Nadeau, enseignante d'expérience, a remplacé Guill Archambault à la recommandation du comité des mises en candidature. M. Archambault avait été élu par acclamation aux dernières élections dans la catégorie des enseignants du secondaire catholique de langue française. M^{me} Nadeau siégera au conseil jusqu'en avril 2003.

Lou Watson, enseignante et agente de supervision à la retraite, a remplacé Solette N. Gelberg comme membre nommé au conseil. M^{me} Gelberg a démissionné en septembre. Pauline Demers, enseignante à la retraite, a été nommée au conseil par le gouvernement provincial en remplacement de Samy Appadurai dont le mandat a pris fin en septembre.

Encore une fois, je veux rendre hommage aux membres du personnel et du conseil de l'Ordre pour leur travail exemplaire. C'est un privilège pour moi de travailler avec des gens aussi talentueux et dévoués qui ont à cœur de créer et de maintenir une profession enseignante de qualité.

L'Ordre a publié sa première recommandation officielle en 2002, poursuivant ainsi son engagement envers les Ontariens à faire en sorte que l'enseignement ne soit donné que par des professionnels qui font preuve d'éthique et d'intégrité.

Annie Demers savait depuis longtemps qu'elle voulait enseigner.

Mais c'est un contrat de suppléance à l'école Sacré-Cœur qui l'a réellement convaincue.

«J'adore ça!, s'exclame l'enseignante originaire du Québec. Élaborer des projets pour les jeunes... c'est très motivant. Je ne m'ennuie jamais!»

Le principal défi qu'elle doit relever en tant qu'enseignante est de trouver des ressources. «Il est évident qu'on doit faire plus de recherche pour obtenir du matériel en français. Heureusement, mes collègues m'aident beaucoup. Et j'apprends en même temps.»

Ce n'est certes pas l'apprentissage qui la rebute. Elle termine à peine sa formation à l'enseignement qu'elle songe déjà à la maîtrise. Son sujet de prédilection? Les intelligences multiples. «Voilà un sujet qui me fascine énormément. Élaborer des stratégies d'apprentissage pour aller chercher chaque élève... c'est merveilleux!»



Annie Demers

En 5^e année, École des jardins à Lévis

Aujourd'hui : enseignante de 5^e année, École catholique Notre-Dame-de-la-Jeunesse, Ajax



Un engagement envers la qualité

La plupart des membres de l'exécutif sont aussi membres de l'Ordre. Ils possèdent tous une vaste expérience acquise dans le cadre d'activités professionnelles et bénévoles dans le domaine de l'éducation. Comme tous les membres du conseil, ils croient fermement que la profession enseignante est la pierre angulaire d'un système d'éducation de qualité.

Le comité exécutif agit au nom du conseil de l'Ordre entre les réunions ordinaires du conseil, qui ont lieu quatre fois l'an. Le comité regroupe le président et la vice-présidente du conseil, le registrateur et les présidents des comités statutaires et permanents, ainsi que deux membres nommés du conseil.

Le comité exécutif s'est entretenu régulièrement avec des représentants du ministère de l'Éducation sur de nombreux dossiers en 2002, notamment la révision du Règlement 184/97 sur les qualifications requises pour enseigner, afin d'y intégrer les récentes initiatives du gouvernement provincial. Il a aussi prodigué des conseils au Ministère concernant l'amélioration du Test d'entrée à la profession. Enfin, il a recommandé au conseil de demander que soit adopté un règlement créant un comité d'appel pour les fournisseurs de programmes de perfectionnement professionnel.

Le Test d'entrée à la profession de l'Ontario est entré en vigueur le 15 mars. Dorénavant, les nouveaux diplômés des facultés d'éducation doivent le réussir pour obtenir la certification. Le

gouvernement a demandé à l'Ordre de tenir une conférence de presse, en collaboration avec l'Ontario Association of Deans of Education et des personnes représentant la population étudiante des facultés d'éducation, pour veiller à ce que les diplômés soient mis au courant de cette nouvelle exigence.

L'Ordre a profité de la conférence de presse pour demander au gouvernement de considérer la première année du test comme un projet pilote afin que l'on puisse en déterminer la validité. Le 23 avril, la ministre de l'Éducation, Elizabeth Witmer, a acquiescé à la demande de l'Ordre. Elle a annoncé que tous les nouveaux diplômés devaient passer le test d'entrée à la profession pour obtenir la certification, mais qu'on ne tiendrait pas compte des résultats obtenus cette année.

Le comité exécutif s'est penché sur de nombreux dossiers pendant l'année et a fait part de ses recommandations au conseil aux fins d'approbation. Il a aussi continué de prodiguer des conseils à la ministre de l'Éducation sur le PPP.

L'Ordre a réussi à mettre à jour environ 25 000 dossiers de membres datant de sa création en 1997. Le ministère de l'Éducation lui en a transmis un certain nombre, mais l'Ordre ne pouvait savoir si une personne était toujours active au sein de la profession que si elle avait payé sa cotisation pour l'année suivante. Par conséquent, des milliers d'enseignants étaient toujours inscrits au tableau en tant que membres dont la carte était

COMITÉ EXÉCUTIF

Larry M. Capstick (président)

Marilyn Laframboise (vice-présidente)

Bernard J. Adam (depuis septembre 2002)

Douglas E. Carter

Karl Dean (depuis décembre 2002)

Margaret Dempsey

Solette N. Gelberg (jusqu'en septembre 2002)

Diane Leblovic

Mark Lefebvre (jusqu'en juin 2002)

Harry Mulvale

Frances Thorne



COMITÉ DE RÉDACTION

Marilyn Laframboise (présidente)

Bernard J. Adam

Karen M. Mitchell

Iain Munro

David Somer

suspendue, même si la plupart d'entre eux étaient à la retraite, avaient changé de carrière ou étaient décédés.

En 2002, le conseil du Régime de retraite des enseignants de l'Ontario a confirmé le décès de certains membres, ce qui a permis à l'Ordre de mettre à jour le tableau. L'Ordre a continué d'encourager les enseignants qui étaient sur le point de prendre leur retraite de l'en informer pour qu'il puisse mettre à jour le tableau et y indiquer leur exemption au PPP.

Le comité exécutif a le pouvoir de suspendre temporairement la carte de compétence d'un membre ou de l'assortir de conditions s'il estime que des élèves risquent d'être blessés ou de subir un préjudice. En 2002, le comité exécutif a rendu deux ordonnances provisoires de suspension.

Le comité exécutif a surveillé la mise en œuvre d'une stratégie de communication visant à mieux informer les membres et le public des activités que mène l'Ordre pour s'acquitter de ses fonctions de réglementation. L'Ordre a fait appel à la technologie Internet et aux médias et il a organisé des réunions afin de resserrer ses liens avec les membres, les partenaires en éducation et le public.

En 2002, l'Ordre a créé une section réservée aux membres dans son site web, ce qui a permis à chaque membre de créer son propre compte sécurisé. L'Ordre a aussi lancé *Des nouvelles de l'Ordre*, un bulletin électronique à l'intention des membres. Le

bulletin *EspaceInfo* est un outil semblable qui a vu le jour en 2002 et qui permet aux employeurs de mieux comprendre le rôle de réglementation de l'Ordre. De toute évidence, d'après l'importante liste d'abonnés à ces publications électroniques dont les coûts de production sont assez faibles, les membres veulent savoir ce qui se passe à l'Ordre.

L'Ordre s'est rendu dans de nombreuses collectivités de la province en 2002 pour renseigner les membres sur les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et sur la *Recommandation officielle sur la faute professionnelle liée aux mauvais traitements d'ordre sexuel et à l'inconduite sexuelle*. Le personnel chargé du PPP a également tenu des séances d'information dans certaines villes ontariennes à l'intention des fournisseurs actuels et éventuels de programmes de perfectionnement professionnel.

En l'honneur de la Journée mondiale des enseignants le 5 octobre, l'Ordre a publié des annonces dans 40 quotidiens de partout dans la province, ainsi que dans trois journaux hebdomadaires de langue française.

Ces initiatives ont été bien accueillies.

COMITÉ DE RÉDACTION

L'Ordre communique régulièrement avec ses membres par le biais de *Pour parler profession*. Les Pages bleues de la revue informent les membres de ce qu'ils doivent faire pour conserver



leur carte de compétence. La version anglaise, *Professionally Speaking*, permet à chaque membre de recevoir la revue dans la langue de son choix.

Le comité de rédaction se rencontre régulièrement pour examiner les textes présentés en vue des numéros à venir, et il élabore les politiques éditoriales et publicitaires de la revue.

«Le comité de rédaction s'efforce de choisir des articles qui peuvent intéresser et informer tous les membres, qu'ils soient nouveaux ou plus expérimentés, à la retraite ou même inactifs au sein de la profession, explique la présidente du comité de rédaction, Marilyn Laframboise. La revue nous permet de savoir ce qui se passe ailleurs dans la province non seulement en éducation, mais aussi dans d'autres domaines de spécialisation.»

Pour parler profession est également une ressource importante pour les employeurs, le gouvernement et les médias qui souhaitent se renseigner sur les activités de l'Ordre et sur la réglementation de la profession enseignante en Ontario.

Cette publication s'est avérée très utile en 2002 pour mettre en valeur les nouvelles initiatives de l'Ordre en matière de communication. La section du site web réservée aux membres a d'abord été présentée dans la revue et un publicitaire très important a été retenu pour offrir des prix intéressants aux

membres dans le cadre de son lancement. En outre, la première recommandation officielle de l'Ordre a été insérée dans la revue de façon à ce que chaque membre en reçoive une copie.

En 2002, le comité a supervisé la rédaction d'articles importants sur les classes à années multiples, le recrutement d'enseignants de l'éducation technologique et l'éducation de l'enfance en difficulté.

Enfin, l'Ordre a continué d'y présenter les résultats de l'enquête sur la transition à l'enseignement. Parmi les articles publiés, certains portaient sur les premiers succès des diplômés, leur optimisme à l'égard de leur premier emploi et les nombreuses options offertes aux diplômés des programmes de langue française.

L'Ordre a lancé Des nouvelles de l'Ordre, un bulletin électronique à l'intention des membres.



Nathalie Bourgeois a attrapé la piqure des voyages alors que sa mère enseignait à l'étranger. Ce n'est que plus tard, lorsqu'elle a ressenti le besoin d'occuper un poste qui ait une signification réelle, qu'elle a choisi l'enseignement.

«J'adore me rendre au travail le matin, s'enthousiasme cette enseignante de 26 ans qui travaille à l'École Des Sentiers à Orléans. Ce n'est pas le changement qui manque dans notre profession. Chaque jour apporte du nouveau.» Plusieurs de ses élèves ont des difficultés d'apprentissage. «Au cours des premiers mois, j'ai dû apprendre à gérer la classe, à aborder l'imposant curriculum, tout en cherchant de nouvelles ressources et en élaborant du nouveau matériel.»

Tous les jours, elle se demande : «Aurais-je dû consacrer plus de temps à cette activité? Aurais-je dû distribuer plus de matériel? Manque-t-il quelque chose?»

Nathalie Bourgeois

En 5^e année, École Des Voyageurs, Ottawa

Aujourd'hui : enseignante de 5^e année, École élémentaire publique Des Sentiers, Orléans



Les normes reflètent ce qui se fait de mieux en enseignement

En 2002, les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et les *Normes de déontologie de la profession enseignante* ont continué de jouer un rôle de premier plan au chapitre de l'engagement de l'Ordre pour assurer un enseignement et un apprentissage de qualité en Ontario.

Dès les débuts de l'Ordre, le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation s'est employé à élaborer des normes, écrites par des enseignants et reflétant un vaste processus de consultation à l'échelon provincial sur ce que signifie être un enseignant en Ontario. Ces normes devaient orienter le perfectionnement professionnel et l'exercice de la profession enseignante en Ontario. À la fin de 2000, les normes avaient été approuvées par le conseil et intégrées aux règlements administratifs de l'Ordre.

Les cinq normes d'exercice - engagement envers les élèves et leur apprentissage, connaissances essentielles, exercice de la profession, leadership et communauté ainsi que perfectionnement professionnel - définissent la profession enseignante. Les normes de déontologie établissent les valeurs professionnelles et les responsabilités éthiques de la profession.

«En 2002, avec l'approbation du comité, le personnel de l'Ordre a organisé des séances d'information à l'intention des membres pour accroître leur connaissance et leur utilisation des normes», explique la présidente du comité des normes

d'exercice de la profession et d'éducation, Diane Leblovic.

«Quand les éducateurs se réunissent pour parler de leurs expériences professionnelles, il se crée une dynamique naturelle favorisant le perfectionnement professionnel. Les enseignants, les directeurs d'école et les conseils scolaires ont bien accueilli ces séances d'information et ils se réjouissent de voir que les normes reflètent ce qui se fait de mieux en enseignement.»

Les normes exposent les connaissances, les habiletés et les valeurs que les enseignants mettent en pratique tous les jours dans l'exercice de leurs fonctions. Plus leur utilisation sera répandue, plus les normes trouveront une place toute naturelle au sein du système d'éducation ontarien.

MISE EN ŒUVRE DES NORMES

En 2002, dans le cadre du plan de mise en œuvre du comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation, l'Ordre a entrepris plusieurs activités visant à accroître la connaissance des normes et leur mise en pratique.

Plus de mille enseignants, directeurs d'école, agents de supervision et autres éducateurs ont participé à des ateliers sur les normes et à des ateliers d'étude de cas. L'Ordre leur a demandé de décrire le lien qui existe entre leur propre pratique professionnelle, que ce soit en enseignement ou en administration, et les normes.

COMITÉ DES NORMES D'EXERCICE DE LA PROFESSION ET D'ÉDUCATION

Diane Leblovic (présidente)

Nancy Hutcheson (vice-présidente)

Ernie Checkeris

Karl Dean

Margaret Dempsey

Audrey Hadfield

Martin Kings

Karen M. Mitchell

Harry Mulvale



*Les cinq normes d'exercice –
engagement envers les élèves et leur
apprentissage, connaissances
essentielles, exercice de la
profession, leadership et
communauté ainsi que le
perfectionnement professionnel –
définissent la profession
enseignante.*

Dans le cadre de sa stratégie de mise en œuvre, le comité a organisé des séances d'étude de cas animées par des membres du personnel de l'Ordre et de la profession enseignante. Les participants devaient élaborer une série de cas basés sur des dilemmes entourant l'exercice de la profession et les analyser à la lumière des normes. Ces dilemmes établissent un contexte permettant aux enseignants de mieux explorer et comprendre les normes. Par la suite, l'Ordre a préparé un recueil de cas devant faire partie d'une trousse d'information sur les normes d'exercice qui sera envoyée aux conseils scolaires. Des séances d'étude de cas ont également eu lieu avec les instructeurs des cours menant à une qualification additionnelle, les administrateurs scolaires, les enseignants et les agents de supervision.

Des représentants des conseils scolaires de district et des directeurs d'école ont été invités à participer à deux séances de sensibilisation aux normes. Ces séances étaient axées sur l'intégration des normes dans les programmes de mentorat et d'insertion professionnelle des conseils scolaires, les plans d'amélioration des écoles, la formation au leadership et l'élaboration de politiques.

Des séances de sensibilisation ont eu lieu à différents endroits de la province pour permettre aux candidats aux programmes menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école de se familiariser avec la prise de décisions basée sur les normes de déontologie. Il s'agissait d'une mesure visant à sensibiliser

davantage les membres aux *Normes de déontologie de la profession enseignante*. Des études de cas basées sur les normes et rédigées par des éducateurs de la province ont également été présentées lors de ces séances.

L'Ordre a participé à trois forums sur le leadership organisés par le Centre de leadership en éducation et tenus à Toronto, à Sudbury et à Ottawa. On voulait s'assurer de tenir compte des préoccupations des éducateurs de langue française dans le cadre de l'élaboration des lignes directrices du Programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école et du Programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision.

Outre les ateliers décrits ci-dessus, l'Ordre a présenté les normes d'exercice à diverses délégations, notamment des éducateurs de Grande-Bretagne, d'Égypte et du Danemark.

L'Ordre a également présenté les normes lors de conférences nationales et internationales. Un projet de recherche entrepris en collaboration avec une université et un conseil scolaire intitulé *Narrative and In-Service Teacher Education* a été présenté à la National Staff Development Conference, une conférence annuelle tenue à Boston. Des présentations sur la révision des cours menant à une qualification additionnelle ont été données aux conférences de l'American Educational Research Association et de la Société canadienne pour l'étude de l'éducation.



RÉVISION DES LIGNES DIRECTRICES DES COURS MENANT À UNE QUALIFICATION ADDITIONNELLE

L'Ordre a le mandat de bien préparer les enseignants de l'Ontario. À ce titre, il a fait d'énormes progrès en 2002 au chapitre de la révision des lignes directrices des cours menant à une qualification additionnelle, réalisée sous la direction du comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation.

Il existe plus de 200 cours menant à une qualification additionnelle et bon nombre des lignes directrices s'y rapportant n'avaient pas été revues depuis 1978. Cet exercice permet à l'Ordre d'assurer la qualité et l'accessibilité à tous les cours et programmes menant à une qualification additionnelle offerts en Ontario. En outre, les lignes

directrices reflètent les *Normes d'exercice de la profession enseignante*, les *Normes de déontologie de la profession enseignante* et le *Cadre de formation de la profession enseignante*.

En 2002, l'Ordre a continué de mener une vaste consultation auprès des membres et de ses partenaires en éducation pour réviser 144 lignes directrices, ce qui met presque un terme au projet.

Les séances, ateliers, présentations, recherches et études réalisés dans le cadre de cet exercice attestent de l'importance des normes d'exercice pour le milieu de l'éducation, en particulier pour l'enseignement.

*Les normes de déontologie
établissent les valeurs
professionnelles et les responsabilités
éthiques de la profession.*



C'est sa fascination pour les communications et la tradition familiale qui ont incité Sherry Polomark à choisir l'enseignement. «J'ai toujours voulu communiquer de l'information à un public. Il est tellement important de transmettre les connaissances de façon intéressante», déclare l'enseignante de 24 ans, native d'Ottawa.

Les cours qu'elle donne (art dramatique et éducation physique) nourrissent son besoin de communiquer. «Ce sont des classes qui fourmillent d'activité, de bruit, de jeux et d'échanges.» S'occuper des équipes de soccer et de basket-ball féminines est également un atout. «Ces activités me font sortir de la routine et me permettent d'établir une relation différente avec les élèves.»

Le plus grand défi qu'elle a dû relever pendant sa première année? Gérer sa charge de travail.

«L'important, c'est de voir le bon côté des choses et les leçons qu'on peut en tirer.»

Sherry Polomark

En 2^e année, École primaire catholique Sainte-Marie, Blackburn Hamlet, Gloucester

Aujourd'hui : enseignante de 9^e année, École secondaire publique Louis-Riel, Ottawa



Une formation à l'enseignement de qualité

Si les élèves méritent de recevoir la meilleure éducation qui soit, le personnel enseignant mérite lui aussi de recevoir une préparation et une formation professionnelle solides pour qu'il puisse s'acquitter de ses responsabilités au sein du système d'éducation ontarien.

La profession enseignante en Ontario a franchi un pas de géant en 2002 avec l'adoption du règlement sur l'agrément qui rend l'Ordre responsable d'agrérer les programmes de formation initiale à l'enseignement et les programmes de perfectionnement professionnel, et d'en assurer ainsi la qualité.

Aucune autre profession autoréglémentée en Ontario ne dispose de tels pouvoirs.

«La profession enseignante est la seule pour qui la responsabilité d'agrérer les programmes de formation a été confiée à son ordre professionnel, explique la présidente du comité d'agrément, Frances Thorne. Cette responsabilité relève normalement d'un organisme indépendant. Pour l'Ordre, il s'agit d'une preuve de la confiance que le public accorde à la profession.»

Le règlement énonce les critères sur lesquels l'Ordre se base pour agréer chaque programme de formation à l'enseignement sur une base cyclique. L'Ordre examine notamment ce qui suit :

- le cadre conceptuel du programme
- le contenu des cours
- le format et la structure du programme

- les détails du stage
- les ressources humaines, physiques et opérationnelles mises à la disposition des élèves
- les méthodes d'évaluation du rendement des participants
- les activités de recherche associées au programme
- les qualifications et l'expérience des instructeurs.

En 2002, dix facultés d'éducation offraient un total de onze programmes de formation à l'enseignement en Ontario, lesquels ont tous reçu l'agrément initial. Le règlement est entré en vigueur au moment même où le gouvernement provincial venait d'accroître le nombre de fournisseurs reconnus. L'Ordre a reçu des demandes visant l'agrément de cinq nouveaux programmes, dont certains offerts à temps partiel, de la part de l'Université Trent, de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario, du Collège universitaire Redeemer, de l'Université Laurentienne (programmes en langue française et anglaise) et de l'Université d'Ottawa (programme en langue française).

Les enseignants qualifiés déjà en poste, les directeurs d'école et les conseils scolaires peuvent continuer de bénéficier du processus d'agrément étant donné que l'Ordre doit aussi agréer les cours menant à une qualification additionnelle. Jusqu'à présent, ces cours ont été offerts en majeure partie par les facultés d'éducation, mais en 2002, le nombre de fournisseurs a augmenté pour inclure les organismes représentant les directeurs d'école, la Fédération

COMITÉ D'AGRÉMENT

Frances Thorne (présidente)

Jerry De Quetteville (vice-président)

James A. Black (depuis mai 2002)

Sterling Campbell

Larry M. Capstick

Elayne McDermid

Larry Mongeon

Iain Munro

David Somer



COMITÉ DU PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Elayne McDermid (présidente depuis juin 2002)

Bernard J. Adam (vice-président)

Martha Barrett (membre de l'Ordre)

Patrick J. Daly

Jerry De Quetteville (président jusqu'en mai 2002)

Audrey Hadfield

Bridget Harrison (nommée par la ministre)

Debi Homuth (membre de l'Ordre)

Robert J. Kennedy (nommé par la ministre)

Lynn Ziraldo (nommée par la ministre)

des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et ses organismes membres, les conseils scolaires de district et d'autres organismes du domaine de l'éducation.

En préparation à l'entrée en vigueur du règlement sur l'agrément, l'Ordre a examiné plus de 400 cours menant à une qualification additionnelle aux fins de l'agrément. Les fournisseurs devaient montrer que leurs cours respectaient les lignes directrices de l'Ordre, les exigences en matière de réglementation et les *Normes d'exercice de la profession enseignante*.

Le comité d'agrément a surveillé l'élaboration et la mise en œuvre de modules de formation s'adressant aux six membres des panels d'agrément chargés d'examiner les programmes.

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL (PPP)

Le perfectionnement professionnel a eu un effet marqué sur les activités et les ressources de l'Ordre en 2002.

L'an dernier, le gouvernement provincial a annoncé la création du PPP dont la mise en œuvre incomberait à l'Ordre.

Les plus récentes recherches sur le perfectionnement

professionnel des enseignants montrent que les activités de perfectionnement doivent se concentrer sur la mise en pratique de la théorie, le perfectionnement en cours d'emploi, la collaboration entre enseignants et l'évaluation et le suivi faits par des enseignants chevronnés.

***Le comité du perfectionnement
professionnel a approuvé des
centaines de fournisseurs et
des milliers de crédits au titre du
PPP et les a ajoutés au site web
de l'Ordre pour que tous les
membres y aient accès.***

En 2002, le comité du perfectionnement professionnel a analysé ce dossier et a pris des décisions éclairées pour accélérer l'élaboration du programme.

L'Ordre a informé ses membres du nombre de crédits que représentaient les cours menant à une qualification additionnelle et autres. Il a aussi approuvé, aux fins du PPP, l'enseignement et l'élaboration d'activités d'apprentissage ainsi que la participation à des activités de ce genre.

L'Ordre a organisé des séances d'information à l'intention des fournisseurs du PPP dans 15 centres situés partout dans la province. Il a lancé un service en ligne permettant à des organismes et des particuliers d'obtenir le statut de fournisseur, de soumettre leurs demandes d'approbation de cours et d'en vérifier l'état, et de consulter le dossier complet de leurs transactions avec l'Ordre. En outre, il a publié un manuel décrivant les critères et la marche à suivre pour devenir fournisseur.

Le comité du perfectionnement professionnel a approuvé des centaines de fournisseurs et des milliers de crédits au titre du PPP et les a ajoutés au site web de l'Ordre pour que tous les membres y aient accès.

Près de 40 pour 100 des cours approuvés sont maintenant offerts dans les régions du centre et du nord de l'Ontario, tandis que 30 pour 100 sont offerts en ligne ou à distance et près de 20 pour 100 sont offerts en français.

«Le comité s'est fixé comme priorité de développer rapidement le programme pour que tous les membres puissent en bénéficier, explique la présidente du comité du perfectionnement professionnel, Elayne McDermid. Les membres avaient plusieurs questions concernant les crédits et la disponibilité des cours. Je pense que les enseignants reconnaissent le travail que nous avons accompli et constatent que le programme permet d'assurer la pertinence de leur perfectionnement professionnel.»

Les membres de l'Ordre lui ont reproché le fait que les activités de perfectionnement professionnel qu'ils conçoivent n'étaient pas reconnues au titre du PPP. L'Ordre a donc créé l'option de formation autogérée selon laquelle les membres peuvent présenter une demande de crédit au titre du PPP en reconnaissance d'activités qui ne sont pas offertes par un



fournisseur approuvé. Ces activités doivent répondre aux mêmes exigences que les activités de perfectionnement professionnel reconnues et les demandes d'obtention de crédits sont soumises aux mêmes critères que pour les autres activités.

Sylvain Perreault n'avait jamais pensé devenir enseignant. C'est à l'Université d'Ottawa qu'il a changé d'idée, lorsque son professeur d'histoire grecque a demandé à ses étudiants de faire une présentation d'environ une heure et demie.

«Je suis féru d'histoire. C'est à ce moment-là que j'ai découvert que j'aimais être à l'avant de la classe pour expliquer des concepts», déclare cet enseignant de 25 ans qui travaille à l'école francophone et multiculturelle Charlotte-Lemieux dans la banlieue d'Ottawa.

Comme il a été formé pour enseigner au secondaire, il s'agit pour lui d'une «année expérimentale» qui lui permettra de déterminer s'il est fait pour enseigner aux plus jeunes. «Soudain, je me suis rappelé ce que c'était que d'être un élève de 6^e année... ce qui m'intéressait à cet âge-là... C'est ce que j'ai essayé d'intégrer dans mes cours.»

Sylvain Perreault

En 2^e année, École élémentaire catholique Montfort, Ottawa

Aujourd'hui : enseignant de 6^e année, École élémentaire publique Charlotte-Lemieux, Ottawa



Le droit d'appel

La marche à suivre pour devenir membre de l'Ordre est précise : tous les candidats doivent respecter les mêmes exigences sur le plan scolaire, professionnel et linguistique que les enseignants formés en Ontario. Ceux et celles à qui l'inscription à l'Ordre est refusée ou dont la carte de compétence a été assortie de conditions peuvent interjeter appel auprès du comité d'appel des inscriptions.

«L'Ordre examine soigneusement chaque demande d'inscription avant de rendre une décision finale, que le candidat remplisse ou non les conditions d'inscription, explique Doug Carter, président du comité d'appel des inscriptions. Par conséquent, si un candidat interjette appel et que le comité décide de renverser la décision, c'est probablement parce que la personne nous a fourni des documents supplémentaires.»

En 2002, l'Ordre a publié un dépliant expliquant le processus de demande d'inscription, l'évaluation des demandes, les motifs invoqués pour accepter ou refuser l'inscription et la procédure d'appel.

En 2002, 54 personnes à qui l'Ordre avait refusé l'inscription après avoir évalué leurs qualifications scolaires et professionnelles ont interjeté appel. Le comité a étudié 44 cas pendant l'année. Après avoir examiné les documents fournis par l'Ordre et par les candidats, le comité a maintenu la décision du registrateur dans 39 cas et modifié sa décision dans quatre cas. Le comité a annulé la décision du registrateur dans cinq cas après avoir reçu des documents supplémentaires à l'appui de la demande.

Le comité s'est également penché sur 11 appels reportés depuis 2001. La décision du registrateur a été maintenue dans neuf cas et modifiée dans trois de ces neuf cas. Une personne a retiré son

appel pour que sa demande puisse être évaluée à la lumière des dispositions sur la mobilité de la main-d'œuvre du Règlement 373/01 pour les enseignants formés ailleurs au Canada. Enfin, un autre appel a été retiré.

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

Chaque année, le comité d'assurance de la qualité examine les 11 objets du mandat de l'Ordre pour évaluer le rendement de l'Ordre eu égard à son mandat. Le comité compte trois membres élus et deux membres nommés du conseil, et il présente ses conclusions au conseil.

En 2002, le comité a examiné le mandat de l'Ordre voulant qu'il «communique avec le public au nom de ses membres».

L'examen portait sur les mécanismes internes et externes retenus par l'Ordre pour communiquer avec les membres, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication avec les membres et le public, les activités de sensibilisation comme les consultations et les présentations données aux facultés d'éducation et les procédures internes pour mettre en œuvre et examiner les politiques.

«L'exercice qui consiste à analyser le fonctionnement de l'Ordre pour ce qui est de satisfaire à un aspect particulier de son mandat s'avère très utile à la fois pour les membres du personnel et du conseil. Cela nous permet de réfléchir à notre travail, précise le président du comité d'assurance de la qualité, Sterling Campbell. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la recherche de transparence.»

COMITÉ D'APPEL DES INSCRIPTIONS

Douglas E. Carter (président)

Bernard J. Adam (vice-président)

Samy Appadurai (jusqu'en avril 2002)

Jackie Breithaupt

Douglas Brown (depuis mai 2002)

Audrey Hadfield

COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Sterling Campbell (président)

Karen M. Mitchell (vice-présidente)

Guill Archambault (jusqu'en juin 2002)

Janet Cornwall

Mark Lefebvre (jusqu'en juin 2002)

Pierrette Nadeau (depuis septembre 2002)

Janet Ouellette (depuis mai 2002)

Le tableau suivant présente les motifs invoqués pour refuser l'inscription dans les 48 cas examinés par le comité d'appel des inscriptions en 2002.

Motifs	Nombre de cas
Le grade n'est pas reconnu par l'Ordre en vertu du Règlement 184/97.	2
Ni le grade, ni le programme de formation à l'enseignement ne sont reconnus par l'Ordre en vertu du Règlement 184/97.	5
Le programme ne correspond pas à une année de cours sur les méthodes pédagogiques portant exclusivement sur la formation à l'enseignement.	26
Le programme de formation à l'enseignement a été suivi à distance.	4
Le programme de formation à l'enseignement ne compte pas de cours qui couvrent deux cycles consécutifs du curriculum de l'Ontario.	8
Le programme de formation à l'enseignement n'a pas été suivi au niveau postsecondaire.	2
Documentation non vérifiable	1

Dans deux des cas susmentionnés, les candidats ne répondaient pas aux exigences en matière de compétence linguistique de l'Ordre.

Elle voulait faire un baccalauréat en santé, mais ses projets ont bifurqué en cours de route. «J'ai toujours voulu travailler avec les gens», avoue Yara Saikaly, qui enseigne au jardin d'enfants à l'École Marius-Barbeau à Ottawa.

Présenter une nouvelle matière tous les jours, élaborer des leçons, préparer du matériel... tout cela exige bien du travail. «La première année a été fatigante, mais tellement enrichissante!» Pour Yara, il n'y a rien de plus gratifiant que de constater les progrès d'un enfant.

Et si c'était à recommencer? «Je choisirais la même voie! Étant à contrat, je ne sais pas où je me retrouverai l'an prochain. Mais j'espère demeurer dans un milieu de travail où la collaboration règne. Comme maintenant, quoi!»



Yara Saikaly

Au jardin d'enfants, École séparée Des-Pins, Gloucester

Aujourd'hui : enseignante au jardin d'enfants, École Marius-Barbeau, Ottawa



Le respect des normes professionnelles

Pour enseigner, il faut posséder une intégrité exceptionnelle et avoir à cœur le bien-être des élèves. Ce sont ces valeurs qui ont guidé l'élaboration des *Normes d'exercice de la profession enseignante* et des *Normes de déontologie de la profession enseignante*.

L'une des principales fonctions de l'Ordre est de donner suite aux plaintes concernant la conduite professionnelle des membres.

Trois comités du conseil se partagent la responsabilité de recevoir les plaintes et d'y donner suite. Le comité d'enquête examine les plaintes et peut les renvoyer soit au comité de discipline, soit au comité d'aptitude professionnelle.

PLAINTES

En 2002, bien que le nombre de plaintes reçues soit demeuré stable, le nombre d'audiences disciplinaires a continué d'augmenter. Le public et la profession ont déposé quelque 1 500 demandes de renseignements concernant la conduite professionnelle des membres.

L'Ordre évalue les plaintes et peut les renvoyer à l'employeur ou suggérer d'autres modes de résolution du différend au besoin. Un faible nombre de ces demandes de renseignements deviennent des plaintes officielles et, parmi celles-ci, quelques-unes seulement font l'objet d'une enquête ou d'une audience.

Parmi les plaintes reçues en 2002, 155 d'entre elles ont été traitées par le comité d'enquête. Le comité d'enquête reçoit les

plaintes, supervise les enquêtes menées par l'Ordre et décide de la meilleure façon de régler un différend.

«L'Ordre s'engage à assurer sa transparence envers le public tout en veillant à ce que les membres reçoivent un traitement juste et équitable, explique la coordonnatrice de la Division des enquêtes et des audiences, Rosemary Gannon. Nous travaillons continuellement à améliorer la vitesse à laquelle nous traitons et réglons les plaintes reçues au sujet des membres.»

L'Ordre a noté un certain nombre de tendances parmi les plaintes reçues en 2002. En effet, non seulement les membres ont été plus nombreux à se plaindre de la conduite d'un de leurs collègues, il y a aussi eu plus de plaintes concernant les directeurs d'école et les directeurs adjoints.

Les plaintes portaient souvent sur l'incapacité des enseignants et des directeurs d'école de régler convenablement les cas d'intimidation chez les élèves et de donner suite aux préoccupations des parents en général. En outre, une nouvelle tendance s'est manifestée en 2002, à savoir les plaintes relatives aux communications inappropriées entre élèves et enseignants sur Internet, par courriel ou dans les séances de clavardage.

Les plaintes concernant des allégations d'inconduite sexuelle avec les élèves ont grimpé considérablement, ce qui s'explique peut-être par la sensibilisation accrue à ce genre de comportement dans



COMITÉ D'ENQUÊTE

Harry Mulvale (président)

Karl Dean (vice-président)

Jackie Breithaupt

Douglas Brown

Douglas E. Carter (jusqu'en novembre 2002)

Patrick J. Daly

Audrey Hadfield (depuis novembre 2002)

Iain Munro

Janet Ouellette (depuis mai 2002)

Elizabeth Papadopoulos

les écoles et les conseils, ainsi que dans la société en général.

À l'automne 2002, l'Ordre a rencontré des enseignants, des représentants des conseils scolaires, des parents et d'autres partenaires en éducation pour présenter sa première *Recommandation officielle sur la faute professionnelle liée aux mauvais traitements d'ordre sexuel et à l'inconduite sexuelle*. Cette recommandation a pour but d'aider les membres de l'Ordre à se familiariser avec les paramètres juridiques, éthiques et professionnels qui régissent leur comportement et de prévenir les mauvais traitements d'ordre sexuel et l'inconduite sexuelle dans les écoles.

Deux autres initiatives lancées en 2002 risquent d'influencer le nombre de plaintes que l'Ordre pourrait recevoir à l'avenir. Le programme d'évaluation du rendement du personnel enseignant prévoit que les conseils scolaires doivent communiquer à l'Ordre le nom de tout membre qui reçoit deux évaluations insatisfaisantes, tandis que la *Loi sur la protection des élèves* modifiant la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* exige des employeurs (y compris les écoles privées) qu'ils informent l'Ordre lorsqu'une enseignante

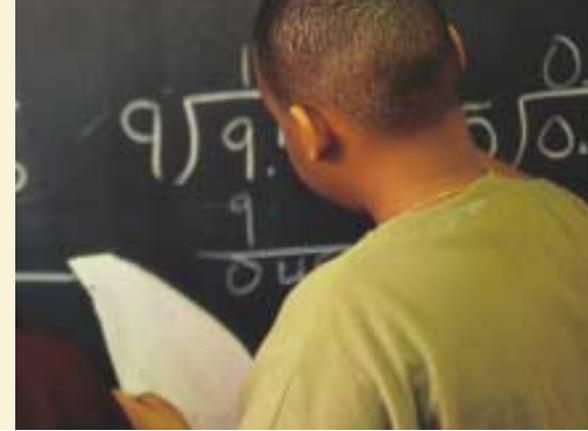
ou un enseignant est accusé d'une infraction d'ordre sexuel contre un élève ou d'une infraction qui laisse croire que l'élève risque d'être blessé ou de subir un préjudice.

Auparavant, en vertu de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, les conseils scolaires étaient tenus de rapporter uniquement les enseignants reconnus coupables de ces infractions. En outre, le registraire de l'Ordre doit dorénavant faire connaître le résultat de la plainte à l'employeur ainsi qu'au plaignant et au membre.

Le public et la profession ont déposé quelque 1 500 demandes de renseignements concernant la conduite professionnelle des membres [...] quelques-unes seulement ont fait l'objet d'une enquête ou d'une audience.

MÉDIATION

L'Ordre offre un programme de médiation dont n'importe quelle partie peut se prévaloir à n'importe quel stade d'une enquête ou d'une audience. La médiation est une solution de rechange au mécanisme formel de traitement des plaintes qui permet au membre et au plaignant de jouer un rôle plus actif dans la résolution du différend. L'Ordre a constaté une augmentation de 50 pour 100 des cas se prêtant au programme de médiation par rapport à 2001.



L'Ordre évalue tous les cas pour déterminer s'ils conviennent au programme de médiation, c'est-à-dire s'ils peuvent être réglés dans l'intérêt du public, sans enquête ni audience. Il faut cependant que le résultat corresponde à celui attendu à l'issue d'une enquête ou d'une audience formelle.

À défaut d'aboutir à un accord, le programme de médiation permet souvent de circonscrire les questions en litige, ce qui donne lieu à des audiences plus courtes et moins coûteuses.

En 2002, le comité d'enquête a ratifié 18 ententes conclues par des membres et des plaignants tandis que le comité de discipline en a ratifié une.

AUDIENCES

Le comité d'enquête a renvoyé 49 cas relativement à des allégations d'incompétence ou de faute professionnelle à une audience disciplinaire en 2002 et un cas d'inaptitude à une audience d'aptitude professionnelle.

À la fin de l'exercice, le comité de discipline avait terminé 40 audiences. Vingt membres ont perdu le droit d'enseigner et huit

ont vu leur carte de compétence suspendue.

«Le comité se doit d'assurer l'équilibre entre l'importance de défendre l'intérêt public et d'assurer le traitement juste et équitable des membres, explique le président du comité de discipline, Bernard J. Adam. Avec l'expérience, j'ai appris à mieux apprécier la complexité de ce processus.»

Quatre fois l'an, l'Ordre fait parvenir des renseignements concernant les membres dont la carte de compétence a été révoquée ou suspendue à plus de mille territoires de compétence. Ces avis s'adressent aux ministères de l'Éducation, aux écoles privées, aux ambassades et à d'autres établissements intéressés.

présidente du comité d'aptitude professionnelle qui traite les cas concernant des allégations d'inaptitude pour des raisons de santé mentale ou physique. Le stress lié au travail peut effectivement rendre les enseignants inaptes à exercer leur profession. Si nous n'avons pas plus d'audiences d'aptitude professionnelle, c'est que, de toute évidence, nos membres sont bien encadrés par leurs employeurs, leurs collègues et leur famille.»

En 2002, 41 cas ont fait l'objet d'une audience par rapport à seulement 26 en 2001.

Le comité d'aptitude professionnelle a terminé une audience en 2002 et a dû assortir des conditions à la carte de compétence du membre en question.

«Notre charge de travail a été relativement faible en 2002, souligne Margaret Dempsey,

COMITÉ DE DISCIPLINE

Mark Lefebvre (président jusqu'en juin 2002)

Bernard J. Adam (président depuis septembre 2002)

Nancy Hutcheson (vice-présidente)

Guill Archambault (jusqu'en juin 2002)

James A. Black (depuis mai 2002)

Sterling Campbell

Larry M. Capstick

Douglas E. Carter (depuis novembre 2002)

Ernie Checkeris

Janet Cornwall

Pauline Demers (depuis septembre 2002)

Solette N. Gelberg (jusqu'en septembre 2002)

Sheila Gifford (depuis septembre 2002)

Marilyn Laframboise

Diane Leblovic

Dick Malowney (jusqu'en mai 2002)

Karen M. Mitchell

Pierrette Nadeau (depuis septembre 2002)

COMITÉ D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Margaret Dempsey (présidente)

*Guill Archambault
(vice-président jusqu'en juin 2002)*

*Sheila Gifford
(vice-présidente depuis décembre 2002)*

*Guill Archambault
(vice-président jusqu'en juin 2002)*

Douglas E. Carter (depuis novembre 2002)

Jerry De Quetteville

Solette Gelberg (jusqu'en septembre 2002)

Martin Kings

Elayne McDermid

Pierrette Nadeau (depuis novembre 2002)

Frances Thorne

AUTRES ACTIVITÉS

Quatre fois l'an, l'Ordre fait parvenir des renseignements concernant les membres dont la carte de compétence a été révoquée ou suspendue à plus de mille territoires de compétence. Ces avis s'adressent aux ministères de l'Éducation, aux écoles privées, aux ambassades et à d'autres établissements intéressés. L'Ordre partage aussi ces renseignements avec d'autres provinces et états en Amérique du Nord.

L'Ordre a continué de rencontrer ses partenaires en éducation à l'échelon provincial trois fois par année pour discuter des questions et des tendances qui se manifestent eu égard aux plaintes et à la médiation. Ces échanges ont un objet commun, soit d'assurer la sécurité des élèves.

Les membres des comités d'enquête, de discipline et d'aptitude professionnelle ont tous participé à des séances de formation sur le droit administratif et sur les changements apportés à la législation pour les préparer à assumer leurs responsabilités au sein des panels de trois personnes qui président les audiences disciplinaires et d'aptitude professionnelle.

Le nom de quatre anciens membres du conseil a été ajouté à la liste des membres pouvant siéger à un panel de discipline ou d'aptitude professionnelle lorsqu'aucun autre membre admissible du comité n'est pas libre de le faire.

SOMMAIRE DES DÉCISIONS

Révocation	20
Suspension	8
Réprimande	6
Conditions	1
Restitution de la carte	1
Non coupable	2
Annulation de l'avis d'audience	2

STATISTIQUES SUR LES PLAINTES DÉPOSÉES EN 2002

Nombre de plaintes reçues ¹	548
Nombre de plaintes officiellement déposées ²	161

ORIGINE DES PLAINTES

	Nombre	Pourcentage
Plaintes du registraire, y compris l'avis au conseil scolaire	101	62,7
Membres de l'Ordre	6	3,7
Membres du public		
Parents	45	28,0
Élèves / victimes	5	3,1
Autres	4	2,5
Total	161	100

NATURE DES PLAINTES³

Faute professionnelle	Pourcentage
Mauvais traitements d'ordre affectif	4,0
Mauvais traitements d'ordre physique	4,8
Mauvais traitements d'ordre psychologique	2,4
Mauvais traitements d'ordre sexuel	29,6
Mauvais traitements d'ordre verbal	2,8
Acte ou omission (honteux, déshonorant ou contraire aux devoirs de la profession)	3,6
Conduite qui ne sied pas au statut de membre	11,6
Conflit d'intérêts	0,4
Contravention à une loi - aptitude à détenir un certificat	3,2
Incapacité d'exercer ses fonctions	6,4
Inobservation de la <i>Loi sur les services à l'enfant et à la famille</i>	0,4
Inobservation de la <i>Loi sur l'éducation</i>	1,6
Inobservation de la <i>Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario</i>	2,0
Défaut de tenir les dossiers requis	2,0
Défaut de surveiller adéquatement une personne placée sous sa surveillance professionnelle	4,0
Falsification d'un dossier	0,4
Fourniture de faux renseignements ou documents concernant sa compétence professionnelle	3,2
Défaut de respecter les normes de la profession	3,2
Fraude ou vol	0,4
Divulgateur inappropriée de renseignements concernant un élève	0,8
Participation à la falsification de renseignements	0,4
Exercice de la profession sous l'effet d'une substance intoxicante	0,4
Inconduite d'ordre sexuel	4,8
Signature ou délivrance d'un document contenant une déclaration fautive, irrégulière ou trompeuse	4,0
Incompétence	
Manque de jugement	1,2
Manque de compétences	1,2
Inaptitude	
État mental	0,4
État physique	0,8
Total	100

DÉCISIONS RELATIVES AUX PLAINTES

	Nombre	Pourcentage
Plainte hors de la compétence de l'Ordre, frivole, vexatoire ou abus de procédure	29	18,7
Question renvoyée au comité de discipline	49	31,7
Question renvoyée au comité d'aptitude professionnelle	1	0,6
Question renvoyée au comité de discipline ⁴ par le comité exécutif	1	0,6
Question renvoyée au comité d'aptitude professionnelle ⁴ par le comité exécutif	0	0
Question non renvoyée	26	16,8
Réprimande ou avertissement	5	3,2
Plaintes réglées par médiation	18	11,6
Plaintes retirées ou abandonnées	26	16,8
Total	155	100

1. Les plaintes traitées en 2002 n'ont pas toutes été déposées en 2002.
2. Les plaintes déposées en 2002 n'ont pas toutes été réglées en 2002.
3. Une plainte peut comprendre plus d'une allégation.
4. Les plaintes renvoyées au comité de discipline par le comité exécutif n'ont pas été examinées par le comité d'enquête.

Aspects financiers en 2002

COMITÉ DES FINANCES

Karl Dean (président depuis septembre 2002)

Patrick J. Daly (vice-président)

Douglas Brown

Solette N. Gelberg

(présidente jusqu'en septembre 2002)

Marilyn Laframboise

Elizabeth Papadopoulos

Pour le comité des finances de l'Ordre, l'année 2002 a été plutôt exigeante.

L'année précédente, l'Ordre avait approuvé l'augmentation de la cotisation annuelle pour la première fois depuis sa création voilà cinq ans afin d'appuyer les coûts de plus en plus élevés des audiences disciplinaires. Le comité des finances pensait bien ne pas avoir à recommander au conseil d'approuver une nouvelle hausse de la cotisation avant au moins trois ans.

Juste comme le conseil approuvait son budget de 2002, le gouvernement a déposé une loi rendant l'Ordre responsable de la mise en œuvre et de la gestion du PPP.

L'Ordre a dû examiner comment il pouvait s'acquitter de ses responsabilités actuelles et nouvelles tout en respectant un budget qui ne tenait pas compte du PPP.

«Le comité des finances travaille avec célérité au nom des membres à assurer l'utilisation la plus efficace des ressources financières de l'Ordre, explique le président du comité, Karl Dean. Au moment de passer en revue le budget de 2002, le comité s'est efforcé de répondre aux besoins de l'Ordre tout en tenant compte des ressources requises pour administrer le PPP.»

Le conseil a présenté une demande de financement du PPP au gouvernement, ce qui a donné lieu à une autre première dans l'histoire de l'Ordre. En effet, les recettes de l'Ordre qui, normalement, proviennent exclusivement des cotisations annuelles des membres et des revenus publicitaires de la revue *Pour parler profession* ont été complétées par des fonds de démarrage de 8 millions de dollars accordés par le gouvernement au titre du PPP, et ce, à partir de 2001. Malheureusement, cette somme était insuffisante et elle n'a pas duré jusqu'en 2002.

Malgré ces imprévus, l'Ordre est resté très près de son budget de 21 148 000 \$ en 2002.

Un examen minutieux de la part des administrateurs a permis à l'Ordre de réduire ses dépenses dans plusieurs secteurs d'activités. Les coûts des enquêtes et des audiences, en hausse depuis quelques années, se sont stabilisés en 2002. Résultat : une économie de 462 000 \$ qui s'explique principalement par la gestion plus efficace des coûts des audiences et par le fait qu'il n'y a eu qu'une seule audience d'aptitude professionnelle en 2002.

Alors que les dépenses étaient en baisse par rapport aux prévisions, les recettes, elles, étaient en hausse, car 6 200 nouveaux membres de plus que prévu se sont joints à l'Ordre.

Si l'on exclut le PPP, le bilan affiche donc un surplus de 2,223 millions de dollars. Cependant, après avoir tenu compte des coûts de mise en œuvre du PPP pour l'année au complet, il reste la somme de 1,463 millions de dollars qui n'a pas été absorbée par les fonds de démarrage accordés par le gouvernement et qui a dû être payée à même les autres recettes de l'Ordre. L'excédent total des produits sur les charges s'élève donc à 760 000 \$.

Le comité des finances revoit régulièrement les affaires financières de l'Ordre et en rend compte au conseil. Chaque année, il examine et révisé les propositions budgétaires pour l'année suivante avant de recommander la version finale du budget au conseil qui l'approuve à sa réunion de juin. L'approbation finale du budget relève du conseil. Le comité comptabilise également les recettes et dépenses de l'Ordre pour en garantir la conformité et la transparence.

Pour l'exercice 2002, ce n'est qu'en septembre que le comité des finances a présenté sa recommandation finale au conseil. Il a pris le temps de bien évaluer l'impact du PPP et a attendu de voir quelle serait la réponse du gouvernement à la demande de financement de l'Ordre.

Le comité des finances sert également de comité de vérification chargé de protéger les actifs de l'Ordre.

Responsabilité de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par des représentants de l'Ordre qui sont responsables de leur intégrité et de leur objectivité. Afin d'assumer ses responsabilités, l'Ordre met en œuvre des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne qui garantissent que sa présentation comptable ainsi que ses procédures administratives et comptables sont appropriées.

Ces politiques et procédures sont conçues pour donner l'assurance que l'information financière de l'Ordre est pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et, le cas échéant, reflètent les estimations fondées sur le jugement de l'Ordre.

Ces états financiers ont été examinés par le comité des finances qui se réunit régulièrement avec les vérificateurs et les représentants de l'Ordre pour revoir leurs activités et rendre compte au conseil. Les vérificateurs ont un accès direct non restreint au comité des finances et réunissent avec les membres du comité en présence des représentants de l'Ordre ou sans eux. Le conseil, par l'entremise du comité des finances, supervise la gestion des responsabilités de l'information financière et la responsabilité d'examiner et d'approuver les états financiers.

La société PricewaterhouseCoopers s.r.l., vérificateur indépendant nommé par le conseil, a examiné les états financiers de l'Ordre conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a exprimé son opinion sur ces états financiers. Leur rapport est présenté ci-contre.

Le 14 mars 2003

Rapport des vérificateurs

Aux membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 2002, ainsi que les états des résultats, des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 décembre 2002, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

Bilan au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	2002	2001
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	915	459
Placements à court terme, au coût, y compris l'intérêt couru	6 080	4 706
Comptes débiteurs	263	261
Montant exigible du ministère de l'Éducation, Programme de perfectionnement professionnel (note 3)	1 000	1 039
	<u>8 258</u>	<u>6 465</u>
Charges reportées, élections (note 2)	67	269
Charges reportées, inscription des membres (note 2)	-	148
Immobilisations (notes 2 et 4)	8 802	6 824
	<u>17 127</u>	<u>13 706</u>

PASSIF

Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	2 790	2 208
Produits reportés	304	298
	<u>3 094</u>	<u>2 506</u>
Apport reporté pour dépenses en immobilisations (notes 2 et 3)	3 112	969
Avantages incitatifs reportés relatifs à des baux (notes 2 et 6)	2 163	2 233
	<u>8 369</u>	<u>5 708</u>

AVOIR DES MEMBRES (NOTE 5)

Dépenses en immobilisations	3 527	3 622
Affectations internes		
Affectation au fonds de roulement	3 726	3 133
Affectation à la stabilisation de la cotisation	1 005	412
Solde non affecté	500	831
	<u>8 758</u>	<u>7 998</u>
	<u>17 127</u>	<u>13 706</u>

Au nom du conseil



Larry M. Capstick

Président du conseil et du comité exécutif



J.W. (Joe) Atkinson

Registreur et chef de la direction

Résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	2002	2001
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations annuelles	19 510	16 568
Autres droits	1 939	1 427
Publicité	690	700
Apport du Ministère au Programme de perfectionnement professionnel (note 3)	4 390	-
Amortissement de l'apport reporté pour dépenses en immobilisations	428	70
Projets spéciaux	64	258
Intérêts et produits divers	372	648
	<u>27 393</u>	<u>19 671</u>

CHARGES

Rémunération des salariés	12 096	9 281
Conseil et comités	301	267
Prestation de services aux membres	2 059	2 096
Questions professionnelles	482	523
Enquêtes et audiences	1 838	1 887
Soutien au fonctionnement	7 925	4 901
Amortissement des immobilisations	1 932	1 349
	<u>26 633</u>	<u>20 304</u>
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) pour l'exercice	<u>760</u>	<u>(633)</u>

Capitaux propres

Exercice terminé le 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	Affectations internes			Solde non affecté	2002 Total	2001 Total
	Dépenses en immobilisations	Affectation au fonds de roulement	Affectation à la stabilisation de la cotisation			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	(note 5)	(note 5)	(note 5)	(note 5)		
Solde au début de l'exercice	3 622	3 133	412	831	7 998	8 631
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) pour l'exercice	-	-	-	760	760	(633)
Dépenses en immobilisations	(95)	-	-	95	-	-
Virement	-	593	593	(1 186)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	3 527	3 726	1 005	500	8 758	7 998

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	2002	2001
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) pour l'exercice	760	(633)
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations	1 582	1 000
Amortissement des charges reportées – inscription des membres	148	147
Amortissement des charges reportées – élections	202	202
Amortissement des avantages incitatifs reportés relatifs à un bail	(235)	(215)
Amortissement de l'apport reporté pour dépenses en immobilisations(428)	(70)	
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	(2)	(8)
Montant exigible du ministère de l'Éducation – Programme de perfectionnement professionnel	39	(1 039)
Comptes créditeurs et charges à payer	582	282
Produits reportés	6	91
	<u>2 654</u>	<u>(243)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Vente (achat) de placements à court terme	(1 374)	(1 303)
Améliorations locatives	(1 433)	(1 089)
Mobilier et matériel de bureau	(2 127)	(1 620)
	<u>(4 934)</u>	<u>(1 406)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Avantage incitatif relatif à un bail	165	-
Apport du ministère de l'Éducation pour dépenses en immobilisations	2 571	1 039
	<u>2 736</u>	<u>1 039</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	456	(610)
Encaisse au début de l'exercice	459	1 069
Encaisse à la fin de l'exercice	915	459

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2002

(montants tabulaires en milliers de dollars)

1 Mandat de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'Ordre) a été constitué en vertu d'une loi de l'assemblée législative ontarienne adoptée le 5 juillet 1996.

L'Ordre est un organisme d'autoréglementation indépendant qui a la compétence de réglementer l'exercice de la profession enseignante en Ontario.

Les affaires de l'Ordre sont gérées et administrées par un conseil de 31 membres dont 17 sont élus par les membres de l'Ordre et 14 sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

2 Principales conventions comptables

Les états financiers de l'Ordre sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. En voici les principaux éléments :

Charges reportées – élections

L'élection du conseil a normalement lieu aux trois ans. Les charges afférentes à la tenue d'une élection sont reportées et amorties pendant le mandat des membres élus.

Charges reportées – inscription des membres

Pour créer le tableau des membres, l'Ordre a mené une campagne visant à obtenir les nom et adresse des enseignantes et enseignants de l'Ontario et a vérifié leur admissibilité selon les dossiers du ministère de l'Éducation de l'Ontario (le Ministère). Ces charges initiales sont amorties sur six ans, période qui prend fin en 2002.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative comme suit :

Matériel informatique	33 1/3 % par année
Mobilier et matériel de bureau	10 % par année
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail

Apport reporté pour dépenses en immobilisations

L'apport financier que l'Ordre reçoit du Ministère au titre des immobilisations associées au Programme de perfectionnement professionnel est reporté, puis inscrit comme produit selon les mêmes paramètres que pour l'amortissement des immobilisations acquises.

Avantages incitatifs reportés relatifs à des baux

Comme il est précisé à la note 6, l'Ordre amortit les avantages incitatifs relatifs à des baux pendant la durée de ceux-ci.

Impôts sur les bénéfices

L'Ordre étant un organisme sans but lucratif, il n'est redevable d'aucun impôt sur les bénéfices.

Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des éléments d'actif et de passif à court terme de l'Ordre se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

3 Programme de perfectionnement professionnel

La *Loi sur la stabilité et l'excellence en éducation*, adoptée le 28 juin 2001, comprend un Programme de perfectionnement professionnel qui prévoit que chaque membre de l'Ordre doit suivre des cours de perfectionnement en vue de conserver le droit d'enseigner. En vertu de cette loi, l'Ordre a la responsabilité de mettre en œuvre et d'administrer ce programme.

Le Ministère a versé au titre de ce programme une subvention de démarrage de 8 millions de dollars. Conformément à l'entente conclue avec le Ministère, cette subvention a été affectée aux dépenses en immobilisations en 2001, ainsi qu'aux dépenses en immobilisations et aux coûts de fonctionnement en 2002.

	2002	2001	Total
	\$	\$	\$
Dépenses en immobilisations	2 571	1 039	3 610
Coûts de fonctionnement financés par le Ministère	4 390	-	4 390
Total des coûts financés par le Ministère	6 961	1 039	8 000
Coûts de fonctionnement absorbés par l'Ordre	1 463	665	2 128

Au 31 décembre 2002, le montant exigible du Ministère s'établissait à 1 000 000 \$ (1 039 000 \$ en 2001) et l'apport reporté pour dépenses en immobilisations équivalant aux immobilisations non amorties, à 3 112 000 \$ (969 000 \$ en 2001).

4 Immobilisations

	2002		2001	
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
	\$	\$	\$	\$
Mobilier	3 428	1 147	2 281	1 732
Matériel de bureau	473	186	287	205
Matériel informatique	2 902	1 511	1 391	832
Améliorations locatives	6 936	2 093	4 843	4 055
	13 739	4 937	8 802	6 824

Les immobilisations ont été acquises par l'Ordre pour ses locaux situés au 121, rue Bloor Est, et au 2, rue Bloor Est, à Toronto.

5 Avoir des membres

L'avoir des membres de l'Ordre compte quatre composantes. Les dépenses en immobilisations renvoient aux immobilisations de l'Ordre qui ne sont pas financées par les avantages incitatifs reportés relatifs à des baux ni par l'apport reporté pour dépenses en immobilisations. L'affectation au fonds de roulement a été créée par l'Ordre en reconnaissance de la nécessité d'avoir un fonds pour assurer la continuité du fonctionnement. En outre, l'Ordre a créé une affectation à la stabilisation de la cotisation dans l'avenir immédiat. Le solde non affecté des capitaux propres représente les fonds non affectés de l'Ordre.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002, le conseil de l'Ordre a décidé de maintenir le solde non affecté des capitaux propres à 500 000 \$. Tout montant excédentaire sera partagé également entre l'affectation au fonds de roulement et l'affectation à la stabilisation de la cotisation.

6 Engagements

a) Location des locaux

En septembre 1996, l'Ordre a signé un bail à long terme qui prend fin le 30 novembre 2012. Le bail couvre les locaux situés sur trois étages au 121, rue Bloor Est, à Toronto. En plus d'une période sans loyer jusqu'au 30 novembre 1997 (estimée à 615 300 \$), l'Ordre a obtenu une allocation au titre des améliorations locatives de 2 356 891 \$, remboursable avec les versements du loyer.

En juin 2000, l'Ordre a fait l'acquisition de la majeure partie des locaux situés sur un autre étage au 121, rue Bloor Est dans le cadre d'une sous-location, pour une période allant jusqu'au 31 mars 2006, comprenant une période sans loyer qui équivaut à 97 000 \$. En septembre 2002, l'Ordre a pris en charge le bail qui a été prolongé jusqu'au 31 mars 2011.

En novembre 2001, l'Ordre a fait l'acquisition des locaux restants sur ce même étage au 121, rue Bloor Est pour une période allant du 1^{er} janvier 2002 au 31 mars 2006.

En août 2002, l'Ordre a fait l'acquisition des locaux situés sur un étage au 2, rue Bloor Est pour une période allant jusqu'en octobre 2005, comprenant une période sans loyer qui équivaut à 165 000 \$.

Les loyers annuels estimatifs, y compris une provision pour les charges de fonctionnement en vertu des baux, s'établissent comme suit :

Exercices se terminant le 31 décembre	\$
2003	2 252
2004	2 252
2005	2 157
2006	1 779
2007	1 779
2008 – 2012 (durée résiduelle des baux)	8 028
	18 247

Conformément aux directives fournies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, l'Ordre comptabilisera un loyer moyen pour ses locaux pendant la durée du bail et amortira les avantages incitatifs relatifs aux baux sur la même période.

b) Autres contrats de location-exploitation

L'Ordre a signé divers contrats de location de matériel de bureau.

Les paiements annuels estimatifs en vertu des contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

Exercices se terminant le 31 décembre	\$
2003	110
2004	109
2005	83
2006	27
2007 – 2008	7
	336

7 Régime de retraite

L'Ordre maintient un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses salariés admissibles qui ne sont pas des enseignants. Les salariés qui sont des enseignants peuvent verser des cotisations au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. L'Ordre verse une cotisation égale à celle versée par chaque salarié dans son régime de retraite. La charge de l'Ordre au titre du régime de retraite s'est chiffrée à 635 378 \$ (500 688 \$ en 2001).

8 Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés selon la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice 2002.

Statistiques

NOMBRE DE MEMBRES DE L'ORDRE

(Membres en règle seulement)

Sexe et langue	% du total	
Femmes anglophones	123 479	(66,1 %)
Femmes francophones	8 386	(4,5 %)
Pourcentage du total		(70,6 %)
Hommes anglophones	51 551	(27,6 %)
Hommes francophones	2 982	(1,6 %)
Pourcentage du total		(29,2 %)
Non déclarés anglophones	272	(0,14 %)
Non déclarés francophones	6	(<0,01 %)
Total	186 676	

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Par zone électorale de l'Ordre		
Nord	15 584	
Sud-Est	31 812	
Centre	73 862	
Sud-Ouest	61 993	
Total – Ontario	183 251	(99,1 %)
Actuellement hors de l'Ontario	2 734	
Actuellement hors du Canada	691	
Total - hors de la province	3 425	(1,8 %)
Nombre total de membres	186 676	

RÉPARTITION DES MEMBRES DE L'ORDRE SELON L'ÂGE

Fourchette	Hommes	%	Femmes	%	Non déclaré
20-30	5 943	3,2	21 543	11,5	162
31-40	13 750	7,4	34 145	18,3	88
41-50	13 230	7,1	32 015	17,2	25
51-60	18 505	9,1	38 822	20,8	3
>60	3 101	1,7	5 344	2,8	0
Total	54 529	28,5	131 859	70,6	278

SOMMAIRE DES INSCRIPTIONS

Demandes présentées par des nouveaux diplômés de l'Ontario ¹	6 806
Évaluations des demandes présentées par des personnes d'autres provinces canadiennes et d'autres pays ²	3 481
Cartes de compétence temporaires	3 081
Attestations d'admissibilité	188
Demandes rejetées	423
Remplacements d'attestations d'admissibilité par des cartes de compétence temporaires	634
Prolongations de cartes de compétence temporaires	349
Remplacements des cartes de compétence temporaires par des cartes de compétence	2 017
Appels	48
Réévaluations	2
Qualifications additionnelles traitées	22 349
Équivalences reconnues	336

1. Comprend quelques nouveaux diplômés de 2001 et ceux de 2002.
2. Les demandes rejetées, les attestations d'admissibilité et les cartes de compétence temporaires sont comprises dans ce total lorsqu'elles entrent dans cette catégorie également.

Ces données sont tirées du tableau des membres de l'Ordre, des dossiers financiers de l'Ordre et des dossiers du Service d'évaluation.